

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
ROSANS



- 1** *Rapport de présentation*
- 2** **PADD**
- 3** *Orientations d'aménagement*
- 4** *Règlement*
- 5** *Documents graphiques*
- 6** *Annexes*



ELABORATION

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 2 Juin 2006

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 27 Novembre 2007

Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



SOMMAIRE

LES GRANDS OBJECTIFS.....	1
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	2
LES OBJECTIFS CHIFFRES A 10 / 15 ANS	4
DECLINAISON DES OBJECTIFS.....	5

LES GRANDS OBJECTIFS

A l'issue des réunions de travail de la commission municipale et du débat en conseil municipal, trois objectifs principaux ont été retenus :

1 – Conforter la vie communale

Il s'agit de faire face à la fragilité de la commune en agissant dans différents domaines de vie (travailler, habiter, ...) de façon cohérente et complémentaire.

2 – Accroître l'attractivité de la commune

La vie de la commune ne peut être autarcique. Elle passe aussi par l'accueil de nouvelles personnes, ce qui suppose d'être attractif.

3 – Renforcer la qualité de vie

On oppose souvent développement et qualité de vie. Ici, la qualité de vie est un bien précieux qui peut favoriser un type de développement durable souhaité par la commune.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1 – Conforter la vie communale

Renforcer les activités créatrices d'emplois

Faciliter l'évolution de l'agriculture

Permettre le développement de l'habitat, résidentiel
préférentiellement

Maintenir / favoriser les services

2 – Accroître l'attractivité de la commune

Préserver la qualité des espaces

Favoriser les services aux personnes et les commerces de proximité

Développer les capacités d'accueil

Renforcer l'image de Rosans

3 – Renforcer la qualité de vie

Veiller à tous les aspects du
cadre de vie

Favoriser l'animation et la vie
culturelle

Maintenir la convivialité et la
solidarité

LES OBJECTIFS CHIFFRES A 10 / 15 ANS

A l'horizon 2020, les objectifs chiffrés sont les suivants :

Population : 220 habitants supplémentaires

- **Population** : + 220 personnes (530 habitants en 2003 – 750 habitants en 2020)

Au recensement de 1999 la population était de 492 habitants et elle atteint **530 habitants en 2003**, soit une hausse de 7,5% en 4 ans. Le premier objectif retenu étant de conforter la vie communale, en particulier par la relance de la création d'emplois, la commune se fixe comme horizon d'atteindre 750 habitants d'ici à 2020, soit un accroissement de la population permanente de **220 habitants**. Elle marque une réelle volonté de prolonger le dynamisme démographique.

Les projets communaux (maison de retraite, développement touristique, etc ...) rendent crédible cet objectif.

Logements : 110 logements supplémentaires environ

Compte tenu des objectifs chiffrés en population envisagés, **110** logements supplémentaires sont nécessaires pour accueillir la population permanente attendue.

Ces logements, en résidences principales, se répartiront pour une petite part (**une trentaine** de logements) dans le parc actuel réhabilitable et pour l'essentiel en constructions neuves (**80 logements environ**) sur des terrains vierges.

Compte tenu de la forte demande de résidences secondaires, l'objectif global correspond à **10 à 15 hectares** de terrains constructibles.

Activités : 2,5 hectares environ

La commune a choisi de consacrer 2,5 hectares à une zone d'activités d'intérêt communautaire pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions des entreprises qui n'auraient pas leur place dans le tissu urbain.

DECLINAISON DES OBJECTIFS

1 – Conforter la vie communale

<u>Objectifs secondaires</u>	<u>Déclinaisons</u>	<u>Contraintes</u>	<u>Politiques et moyens</u>
Renforcer les activités créatrices d'emplois	- Accompagner l'évolution des structures vieillissantes - Imaginer et favoriser de nouvelles activités - Renforcer le lien entre activités et richesses locales (tourisme, plantes ...)	- Structures "privées" - Initiatives privées ou implication financière de la commune - Créer un lien entre activités différentes	- Projets communaux directs et soutien aux projets privés d'intérêt général - Zonages et règlement favorisant ces activités - Politique foncière (DPU, réserves foncières, échanges,...)
Faciliter l'évolution de l'agriculture	- Protéger les espaces agricoles - Permettre l'évolution du bâti agricole - Favoriser ce qui permet d'accroître la valeur ajoutée	- Très forte demande de bâtiments anciens - Moyens limités des agriculteurs - Anticiper les évolutions	- Zonage et règlement adaptés - Application sans dérogation des distances réciproques
Permettre le développement de l'habitat, préférentiellement résidentiel	- Faciliter la construction de résidences principales - Renforcer la mixité sociale - Réguler la construction de résidences secondaires	- Peu de maîtrise foncière publique - Difficulté juridique de contraindre un type d'usage	- Politique de l'habitat (OPAH,...) - Zonage et règlement adaptés - Politique foncière (DPU, emplacements réservés, réserves foncières, échanges,...) - Transformation du VVF avec des résidences principales - Lotissement communal
Favoriser / maintenir les services	- Renforcer l'existant - Faciliter la création de nouveaux services	Dépend aussi de politiques nationales et d'initiatives privées	- Politique générale et cohérente de développement - Zonage et règlement adaptés

2 – Accroître l'attractivité de la commune

<u>Objectifs secondaires</u>	<u>Déclinaisons</u>	<u>Contraintes</u>	<u>Politiques et moyens</u>
Préserver la qualité des espaces	- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti - Veiller à la qualité d'usage des espaces	- Coût - Nécessite une sensibilisation et parfois des contraintes répressives	- Zonage et règlement adaptés - Développer le conseil aux demandeurs de permis de construire
Favoriser les services aux personnes et les commerces de proximité	- Des services aux personnes - Des commerces favorisés par une certaine concentration d'habitants et par le passage	- Initiatives privées ou implication financière de la commune - Dépend du développement général	Zonage et règlement adaptés
Développer les capacités d'accueil	- Habitat permanent (locatif en particulier) - Accueil touristique banalisé	- Peu de maîtrise foncière publique - Rester cohérent avec la "vocation" de Rosans	Politique foncière (DPU, emplacements réservés, réserves foncières, échanges ...)
Renforcer l'image	- Un beau village - Une nature préservée - Un thème particulier, à choisir et à décliner dans les actions d'aménagement et de communication	Avoir une bonne cohérence entre l'image que l'on veut donner, la qualité de ce que l'on propose et la réalité physique des lieux	- Zonage et règlement adaptés - Qualité architecturale, urbaine et paysagère

3 – Renforcer la qualité de vie

<u>Objectifs secondaires</u>	<u>Déclinaisons</u>	<u>Contraintes</u>	<u>Politiques et moyens</u>
Veiller à tous les aspects du cadre de vie	- Les grands paysages - Les aménagements d'espaces - Les nuisances de proximité - La question des déchets	- Investir (en argent ou en contraintes) dans la qualité - Maintenir la qualité dans la durée et dans l'usage - La qualité de vie est d'abord question de relations	- Aménagements, équipements et services publics adaptés aux objectifs - Politique foncière (DPU, emplacements réservés, réserves foncières, échanges,...)
Favoriser l'animation et la vie culturelle	- Prévoir les équipements et les espaces adaptés - Optimiser leur insertion dans le tissu	La qualité de vie est d'abord question de relations	- Zonage et règlement adaptés - Politique foncière (DPU, emplacements réservés, réserves foncières, échanges,...)
Maintenir la convivialité et la solidarité	- Favoriser la mixité sociale - Favoriser la mixité des fonctions - Favoriser les lieux de rencontre	La qualité de vie est d'abord question de relations	Zonage et règlement adaptés